

Ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT
OISE

S'AFFILIER A L'UFOLEP

Circulaire de rentrée

Saison sportive 2026-2027



FÉDÉRATION OISE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

SOMMAIRE

Pg 3 :	Courrier de rentrée
Pg 4 :	Qui sommes-nous ?
Pg 5 :	Bénéficiez des avantages d'une affiliation à l'UFOLEP
Pg 6 :	Les 3 catégories d'affiliation
Pg 7 :	Les catégories de licences
Pg 8 :	Affiliations & les licences : les rappels
Pg 9 - 10 :	Assurances
Pg 11 :	Certificat médical
Pg 12-13 :	Vie sportive : mutations / activités cyclistes
Pg 14 :	Nos dispositifs
Pg 15 :	Dispositif Sport-santé – Labellisez votre association
Pg 16 :	Les formations
Pg 17 :	Opération marrainage
Pg 18 :	Service civique
Pg 19 :	Bénévoles : défiscalisation des frais
Pg 20 :	Pass Sport citoyen du Conseil départemental de l'Oise
Pg 21 :	Dates des réunions - Mise en place des calendriers cyclo-cross, sport de nature, athlétisme-cross 2026-2027

ANNEXES :

Pg 22 :	Fiche d'inscription d'une manifestation au calendrier Sport de nature
Pg 23 :	Les besoins en formation
Pg 24 :	Fiche de réservation de matériel
Pg 25 :	Bénévoles : demande de récompense départementale
Pg 26 :	Bénévoles : demande de récompense nationale
Pg 27 :	Participez à l'opération « Septembre Bouge 2026 »
Pg 28 :	Procédure d'affiliation en résumé & 1 ^{ère} connexion

Beauvais, 31 juillet 2026

A l'attention des dirigeant(e)s associatifs

Cher(e)s ami(e)s,

La saison UFOLEP 2026-2027 vous attend pour partager le plaisir du sport autrement !

L'UFOLEP, fédération multisportive, favorise l'accès à des pratiques sportives pour tous, dans un esprit de convivialité, de solidarité et de partage, du loisir à la compétition.

La saison passée, vous étiez dans l'Oise 88 associations affiliées, et vous avez accueilli un total de 5620 adhérents ! Un grand merci pour votre engagement et votre fidélité !

Participez à l'opération marrainage !

Il est important de noter dès à présent que l'UFOLEP renouvelle son opération marrainage.

-  Une réduction de 50 € sur les frais d'affiliation sera accordée à l'association marraine et à l'association marrainée.
-  Les modalités sont précisées dans cette circulaire.

ligu ASSO : la plateforme de gestion de l'affiliation et des licences

La Ligue de l'enseignement de l'Oise, dans son précédent mail de campagne d'affiliation 2026-2027, vous a précisé que la gestion de l'affiliation et des licences se faisait de manière 100 % numérique.

 En résumé, vous êtes réceptionnaires de deux envois mails distincts :

1. Un envoi de la Ligue de l'enseignement qui comprend tous les documents relatifs à l'affiliation.
2. Cette circulaire de rentrée de l'UFOLEP Oise regroupant toutes les informations relatives à la rentrée et à la saison sportive (voir sommaire).

⚠ IMPORTANT – Vigilance concernant les règlements

Après constat d'erreurs dans les virements effectués par les associations, merci de veiller à bien respecter les comptes bancaires à utiliser :

 **Compte de la Ligue de l'Enseignement de l'Oise (Ligue 60)** : À utiliser uniquement pour le règlement des licences et des affiliations.

 **Compte de l'UFOLEP Oise** : À utiliser pour tous les autres règlements (formations, manifestations, prestations, factures diverses, etc.).

 **Bon réflexe** : le RIB correspondant est systématiquement joint à chaque facture émise par l'UFOLEP Oise.

Passeport du ministère des sport

A cette date nous n'avons pas d'informations à vous communiquer, la campagne 2026-2027 sera prochainement lancée. Nous ne manquerons pas à la rentrée de vous informer à ce sujet.

 Si vous avez besoin de retrouver ces informations et ces documents, ils sont disponibles sur le site du Comité UFOLEP Oise, <http://cd.ufolep.org/oise>, dans la rubrique Adhérer > Affiliation, ou sur simple demande par mail ou téléphone.

L'équipe du comité UFOLEP Oise restera à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner tout au long de la saison.

Nous vous souhaitons une excellente saison sportive, riche en plaisir, en partage et en réussite !

Sportivement,

L'équipe du Comité UFOLEP Oise



QUI SOMMES NOUS ?

Ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

« 1ère fédération sportive multisports affinitaire de France, agréée par le Ministère des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français, l'UFOLEP présente une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain. »



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'enseignement est un réseau associatif engagé pour l'éducation de tous, tout au long de la vie.

Conformément aux accords de Creil (1971), toute association ou structure s'affiliant à la fédération départementale et désirant pratiquer une ou pour plusieurs activités sportives doit s'affilier à l'Ufolep (y compris pour la danse sportive et la randonnée).

L'UFOLEP DE L'OISE

88
ASSOCIATIONS
AFFILIÉES

17
SALARIES

5620
ADHÉRENTS

16
ACTIVITÉS
SPORTIVES

30
PARTENAIRES

POURQUOI S’AFFILIER A L’UFOLEP ?

BENEFICIEZ DES AVANTAGES D’UNE AFFILIATION !

- Obtention de **l’agrément « jeunesse et sport »** pour bénéficier de financements publics et d’un accès facilité aux infrastructures sportives. (pg 8)
- Accompagnement aux projets associatifs, éducatifs
- Aide à la création d’associations
- Formations de bénévoles associatifs
- Accompagnement au fonctionnement et au développement associatif
- Mise en réseau des associations
- Accompagnement à l’organisation de manifestations sportives
- Mise en place de **formations de bénévoles** (dirigeants, animateurs, officiels...)
- Une **formation PSC prise en charge financièrement par l’UFOLEP Oise pour les animateurs sportifs bénévoles** (Nombre de places limitées, un animateur par association).
- **L’inscription aux calendriers sportifs** de compétitions et autres rencontres
- Le soutien au **développement de nouvelles activités**
- L’**accompagnement** d’associations sur des dossiers spécifiques (autorisation préfectorale, subvention...)
- **Prêt de matériels** (pg 24)
- Appartenance à un **réseau d’associations Sport/santé**
- **Partager un projet** sportif, éducatif et citoyen
- La possibilité d’intégrer **nos dispositifs nationaux et départementaux** : (pg 14&15)
- A travers l’adhésion de l’UFOLEP à **Hexopée**, les associations employeuses peuvent bénéficier d’un conseil juridique, de différentes conventions et documents types.

BENEFICIEZ DE TARIFS PREFERENTIELS POUR :

- Des formations PSC - **licenciés UFOLEP : 40 €** (60 € tout public)
- Des **formations qualifiantes** (CQP, BPJEPS MAPS)
- Des **événements** spécifiques
- Si vous ouvrez, vous ou vos adhérents, un compte de notre part au Crédit Agricole Brie Picardie, vous bénéficierez de 30 € ainsi que de nombreux autres avantages tels que 25 % de réduction la 1^{ère} année pour toute première souscription d’une carte bancaire et 50 % sur la 2^{ème} carte. Envie de bénéficier de cette offre ? Rendez-vous sur www.ca-briepicardie.fr pour connaître l’agence Crédit Agricole près de chez vous.
- Réduction à l’affiliation avec **l’opération Marainage** (pg17)

DES OUTILS AUX SERVICES DES ASSOCIATIONS UFOLEP

- **L’accès à une plateforme en ligne** pour gérer l’affiliation et les adhérents : **LiguAsso**
- La plateforme **UFO’cyclo** (remplacera l’actuelle plateforme « Sport dev ») : gestion des cartons, des calendriers, ...) : **informations à venir**
- **Gestion des manifestations sportives** avec possibilité d’inscription en ligne des participants : organiseurs.ufolep.org/
- Un outil de **création d’affiches et de flyers** en ligne : creation.ufolep.org/

TROIS CATEGORIES D'AFFILIATION

AFFILIATION UFOLEP

Mon activité ne s'organise qu'autour de licencié.e.s UFOLEP. L'affiliation de BASE répond à mes besoins. Il s'agit de la formule standard, adaptée à la majorité des associations sportives.

Elle permet notamment de :

- rejoindre le réseau UFOLEP ;
- délivrer des licences UFOLEP aux adhérents ;
- participer aux activités, formations et compétitions fédérales ;
- bénéficier des services fédéraux et des assurances liées à l'affiliation.

AFFILIATION UFOLEP +

Mon association organise des actions de découverte ouvertes à des personnes non licenciées qui découvrent ou qui s'initient à la discipline via la délivrance de « TIPO » en attendant de prendre une licence.

L'affiliation UFOLEP + répond à mes besoins, dans la limite de + 300 TIPOS PAR AN POUR VOS INVITE.E.S NON-LICENCIE.E.S, tout en conservant les avantages de l'affiliation Base.

ATTENTION REGLEMENTATION SPECIFIQUE SUR LES SPORTS MECANIQUES ET AUTO

AFFILIATION UFOLEP PRO

Mon activité s'inscrit dans une volonté d'accueillir de nombreuses personnes non licenciées dans le cadre de la pratique de mon activité ou de mon organisation.

Cette formule s'adresse aux associations qui :

- accueillent plus de 300 participants non licenciés par an ;
- organisent des manifestations ou prestations ouvertes au grand public (randonnée, trail, ...).

TIPOS ILLIMITES POUR LES PARTICIPANTS NON LICENCIE.E.S

A NOTER

Quelque soit votre niveau d'affiliation, vous bénéficierez en vous affiliant de la même couverture d'assurances en responsabilité civile, responsabilité civile des dirigeants et de la protection juridique

ATTENTION

Une association peut passer de l'affiliation UFOLEP de base à l'affiliation UFOLEP PLUS en cours de saison. Il ne sera pas possible de descendre d'un niveau affiliation en cours de saison.

LES CATEGORIES DE LICENCES & TIPO

Dirigeant/officiel/animateur

Un seul et unique tarif

Multisport loisir

Anciennes activités R1 & R2 en loisir

Multisport compétition

Anciennes activités R1 & R2 en compétition

Multisport + loisir

Activités cyclistes en loisir

Multisport + compétition

Activités cyclistes en compétition

Sports mécaniques

Motocross

TIPO

Titre Individuel Participation Occasionnel
Ne peut pas remplacer une licence

DIFFERENCE ENTRE LICENCE ET TIPO

- **LICENCIES** : pratiquants réguliers d'une association
- **TITULAIRE D'UN TIPO** : pratiquant non licencié qui vient découvrir la pratique sportive de l'association (séance d'essai), ou qui participe à un événement organisé par l'association (trail, raid, randonnée ...)

ASSURANCE

- **Les licenciés et titulaires d'un TIPO** bénéficient d'une Garantie Individuel Accident
- **Seuls les licenciés** bénéficient de l'Assistance et de la Protection juridique

TIPO & REGLEMENT

Les règlements UFOLEP priment sur les validités de ces TIPO.

Le respect de la réglementation sur certaines disciplines (PASS en cyclo) par exemple, est impératif pour qu'une garantie soit acquise.

RAPPEL

Suppression des appellations par risque.
Il est impossible de dissocier l'assurance de la Licence

ATTENTION

Un licencié peut, en cours de saison, passer de la licence loisir en compétition, **mais Il ne lui sera pas possible de passer d'une licence compétition à une licence loisir.**

RAPPELS AFFILIATION & LICENCES

REAFFILIATION : DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

Procès-verbal de la dernière assemblée générale, bilan et compte de résultat
Toute affiliation impose la prise de 3 licences dirigeantes dès les 1ères demandes de licence

VOUS ETES AFFILIE ? VOUS ETES AGREE !

« L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L.131-8 vaut agrément.

Une association n'a plus besoin de solliciter l'agrément ministériel dès lors que la fédération à laquelle elle s'affilie en est déjà détentrice.

Une association affiliée à une fédération agréée par l'Etat pourra bénéficier des aides de l'Etat.

Toutefois, il convient de rappeler que cet agrément ne confère pas un droit à bénéficier des aides financières de l'Etat mais constitue un préalable indispensable à leur octroi.

VALIDATION DES LICENCES PAR L'ASSOCIATION

Les demandes de licences sont validées par le Comité UFOLEP Oise.

Si vous optez pour la transmission à vos adhérents des demandes de licences au format papier, merci de les informer de leur obligation de :

- ✓ **Vérifier** ou **renseigner l'adresse mail**
- ✓ **fournir** un certificat médical de non contre indication à la pratique de/des activités pratiquée(s) de moins de 1 an, **OU cocher** la case attestant avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.
- ✓ **signer** la demande de licence.

HOMOLOGATION DES LICENCES PAR LA FEDERATION

Pour participer à une épreuve le week-end avec sa licence définitive, toute demande devra être soumise au service affiliation avant le **MERCREDI 12h00**.

POUR TOUTE DEMANDE DE LICENCE DIRIGEANT/ENCADRANT

Pour prévenir les violences, en particulier sexuelles, dans le milieu du sport, le ministère systématise les contrôles d'honorabilité de tous les encadrants et dirigeants, juges, arbitres, salariés comme bénévoles.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, pour toute demande de licence encadrant ou dirigeant, le licencié devra certifier avoir été informé du contrôle d'honorabilité par l'état et l'accepter.

L'article L.212-9 du code du sport dispose que nul ne peut exercer des fonctions d'enseignement, d'animation, d'entraînement ou d'encadrement d'activités physiques et sportives, qu'il soit rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou l'un des délits suivants : violences, agressions sexuelles, trafic de stupéfiant, risques causés à autrui, proxénétisme et infractions assimilées, mise en péril de mineurs, usage de stupéfiants ou incitation à leur usage, dopage et fraude fiscale.

Pour les entraîneurs salariés, cette condition est examinée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCS/PP) lors de la demande initiale et de renouvellement de leur carte professionnelle. Le portail public des éducateurs sportifs permet aux clubs, non seulement de vérifier que leurs éducateurs détiennent bien leur diplôme, mais également la date de validité de cette carte professionnelle.

MARSH

Conformément au Code du Sport (article L321-1), l'UFOLEP, en tant que fédération sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile n°112548001604 par l'intermédiaire de Marsh auprès d'AXA.

Article L321-1

Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux.

Ces garanties couvrent également les arbitres et les juges, dans l'exercice de leurs activités.

LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'ASSOCIATION

La Responsabilité Civile (RC), c'est la réparation du préjudice que je cause à un tiers, lorsqu'une victime met en cause ma responsabilité.

A ne pas confondre avec la couverture Individuelle Accidents (IA), qui n'est pas obligatoire mais qui protège un.e pratiquant.e sans qu'aucune responsabilité ne soit recherchée.

La RC couvre différent.e.s assuré.e.s, différentes activités et prend en charge différents préjudices (Corporel, Matériel, Médical...etc.)

La couverture Individuelle Accidents des participant.e.s (qu'ils soient licencié.e.s ou non) ne constitue pas une obligation pour une association sportive. **L'UFOLEP considère qu'il s'agit d'une protection supplémentaire apportée aux associations.**

RAPPEL :

Il est impossible de dissocier l'assurance de la licence

A SAVOIR :

Le guide des assurances activités cyclismes sera disponible prochainement et sera envoyé aux associations cyclistes.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DE L'ASSURANCE

Vous pouvez tout au long de la saison retrouver toutes les informations relatives à l'assurance sur le site de l'UFOLEP Nationale, <https://www.ufolep.org> dans la rubrique « Assurances » / « Informations »

A QUEL ENDROIT REALISER UNE DECLARATION DE SINISTRE / ACCIDENT ?

<https://connexion.marsh.com/client/declarationufolep>

Adresse accessible via le site www.ufolep.org, « Assurances » / « Sinistres »

QUI REALISE LA DECLARATION DE SINISTRE / D'ACCIDENT ?

C'est la personne concernée par le sinistre / accident qui fait la déclaration

COMMENT OBTENIR L'ATTESTATION D'ASSURANCE ?

Différentes attestations peuvent être émises :

L'attestation annuelle. Elle vous a été transmise sur l'adresse du président présente sur LiguAsso.

L'attestation temporaire ou l'attestation pour une manifestation sportive. Elle vous est transmise sur simple demande sur l'adresse assurances.ufolep@marsh.com

CONTACT ASSURANCE

Par email	Pour toute information sur votre contrat et vos garanties, vous pouvez nous contacter par email à : assurances.ufolep@marsh.com
Par téléphone	Pour toute question sur vos garanties, vous pouvez joindre votre équipe Marsh : 01 87 21 27 79 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)
Par courrier	MARSH S.A.S Département affinitaire TSA 59201 92088 Paris La Défense Cedex

RAPPEL IMPORTANT :

Si vous optez pour la transmission à vos adhérents des demandes de licences au format papier, veuillez que le champ concernant la santé du licencié.e soit bien renseigné.

LE LICENCIÉ DOIT, SOIT :

Cochez la case « j'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé.

Santé du licencié-e

Les licencié-e-s sont soumis-e à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur-e-s agé-e-s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

☐ J'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé

☐ Je remets à mon responsable associatif un certificat médical d'absence de contre-indication de la/les disciplines de moins d'un an. Date du certificat :

SOIT

Fournir un certificat médical médical de non contre-indication à la pratique de moins d'un an

Activités nécessitant une présentation systématique d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique :

- Le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine
- Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé
- Les disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé
- Les disciplines motonautiques

RAPPEL :

MUTATIONS

Les périodes de mutation n'existent plus.

Les adhérents doivent respecter les procédures suivantes :

Adhérent n'ayant pas encore renouvelé sa licence : Il fait le choix libre et sans contrainte d'aller prendre sa licence où il le souhaite (sans aucune forme de procédure ou limitation de temps).

Adhérent ayant renouvelé sa licence : Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, le formulaire de mutation dûment rempli, ainsi qu'un chèque de 100 euros à l'ordre du Comité UFOLEP Oise correspondant au droit de mutation.

Le Président de l'association quittée a 15 jours pour faire parvenir éventuellement son avis au comité départemental UFOLEP. Si avis négatif c'est le comité qui statue.

RAPPEL :

ACTIVITES CYCLISTES

Pour tout contact avec la Commission Sportive Départementale activités cyclistes, une seule adresse mail : cyclismeufo60@outlook.fr

POUR LES ORGANISATEURS : mesures obligatoires à respecter :

- Chaque club devra nommer un « Monsieur Sécurité » (**délégué sportif**) afin de prévenir et de rappeler les normes à respecter pour éviter les accidents. Ce peut être le Président ou une autre personne désignée.
- **Port du casque obligatoire** (obligation contractualisée avec l'assurance).
- Délimitation des zones spécifiques pour les coureurs et les participants s'échauffant.
- **Souscription obligatoire d'une assurance spécifique pour chaque manifestation**

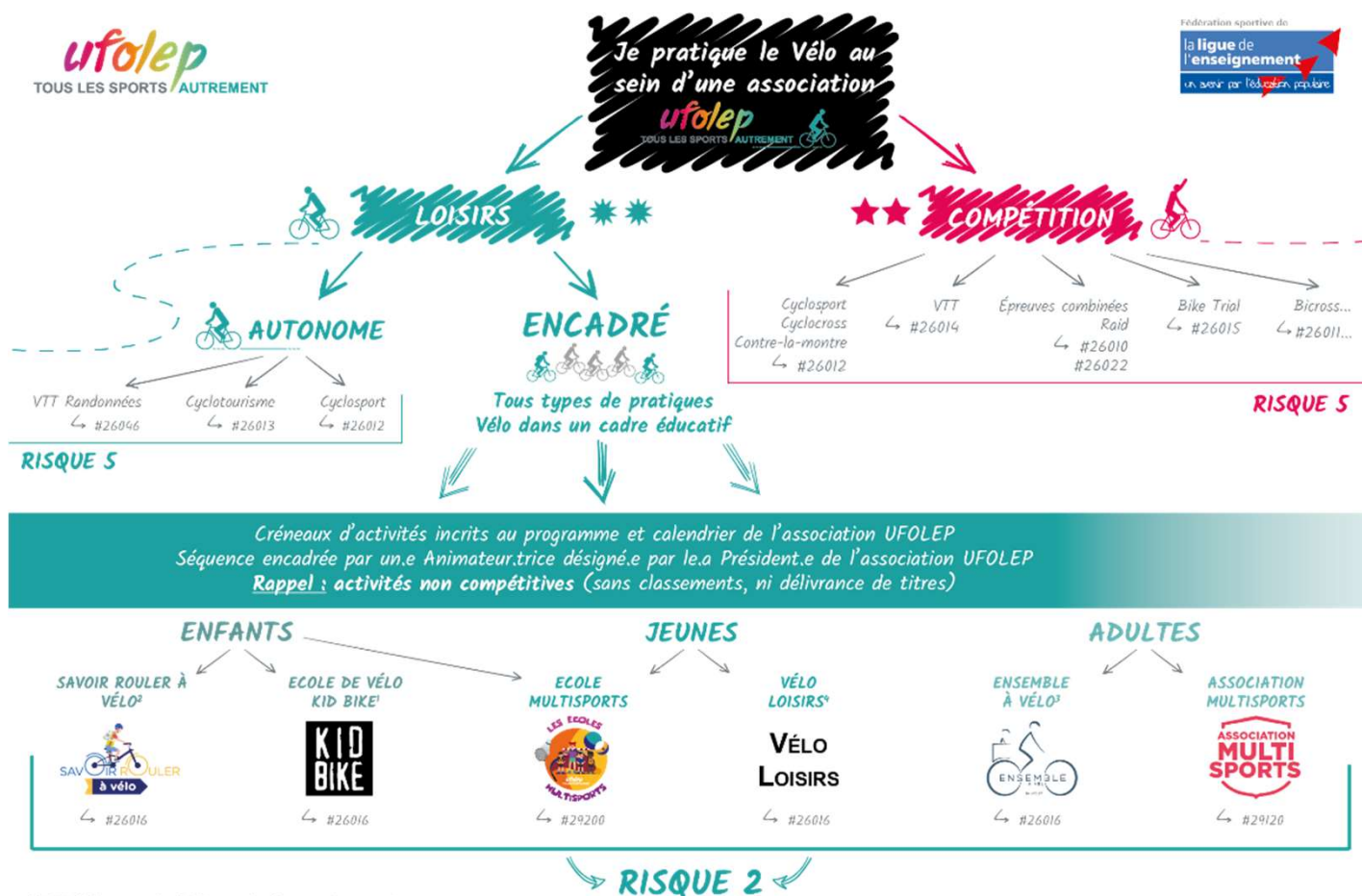
NOUVEAU :

SURCLASSEMENT

Le surclassement des jeunes n'est plus autorisé.

Les jeunes de 15/16 ans peuvent participer aux épreuves des 3^{ème} catégorie, avec un classement séparé, voir Règlement national cycloport, fiche 18 page 6.

VELO EDUCATIF – RECAPITULATIF



(1) Kid Bike (KB) : programme éducatif de découverte et de perfectionnement des pratiques cyclistes.

(2) Savoir Rouler à Vélo (SRV) : dispositif inter-municipal d'apprentissage et de promotion des mobilités actives et quotidiennes à vélo.

(3) Ensemble à Vélo (EAV) : programme d'apprentissage et de remise en selle pour les adultes, parents ou grand-parents qui souhaitent pratiquer le vélo pour le plaisir et le bien-être, à des fins sélectives, ou pour accompagner leurs enfants dans la pratique cycliste. Ce dispositif doit être encadré par un animateur inscrit sur la base de données nationale du SRV.

(4) Vélo Loisirs : aucun dispositif officiel mis en place à ce jour. Il présente ici uniquement la possibilité de pratiquer des disciplines autour du vélo de manière encadrée au sein d'une association UFOLEP dans la continuité du dispositif KID BIKE.

ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

RAPPEL : une plateforme d'engagement est à disposition des organisateurs de manifestations sportives pour **gérer les inscriptions, engagements et paiements en ligne** : <https://organisateurs.ufolep.org/>

Les **calendriers UFOLEP des manifestations sportives** sont définis en concertation entre les associations concernées par les activités.

Si vous souhaitez inscrire votre manifestation au calendrier, les dates pour les réunions de préparation sont à la page 12.

NOS DISPOSITIFS

DECOUVREZ, ADHEREZ, DEVELOPPEZ !



UfoBaby, l'aventure motrice des tout-petits

L'Ufolep se positionne sur l'éveil corporel des 0-4 ans en privilégiant la « motricité libre » et la participation des parents. Un dispositif à décliner par les associations.

A Mon Rythme
je cultive mon bien-être



L'UFOLEP vise à rendre accessible sur l'ensemble du territoire et à destination des publics les plus en difficultés, une offre « sport Santé Bien Être globale et inclusive », via la création de Maison Sport Santé Société

Toutes Sportives

Le dispositif **Toutes Sportives** souhaite redonner du sens à l'effort et l'activité physique et sportive, faire pratiquer des sports ou pratiques avec plaisir et pédagogie positive, développer la communication de proximité (directement auprès des publics féminins et des familles), prendre largement en compte les dimensions psychologiques et familiales, et surtout affiner l'offre sportive pour la rendre plus adaptée à la demande féminine.



UFO STREET



3 AXES PRINCIPAUX :

- Aménager des équipements sportifs, culturels et associatifs sur des espaces choisis.
- Proposer des RDV sportifs, tournois, des animations, démonstrations et initiations sportives.
- Accueillir des jeunes, enfants et adolescents autour d'activités liées aux cultures urbaines : street, hip hop, double dutch, street workout, RDV bien être plein air.

KID BIKE

Promouvoir le « savoir-rouler » sur mon territoire

Découverte du VTT et du perfectionnement de sa pratique à travers une démarche d'apprentissage originale : des fondamentaux techniques et des connaissances transversales (mécanique, lecture de carte, sécurité, ...).

Le KID BIKE est la réponse de l'UFOLEP aux nombreux enjeux sociétaux autour de la pratique du vélo : mobilité (aller à l'école, au club de sport, ...), accès à une pratique sportive, lutte contre la sédentarité, éducation à la sécurité routière, respect de l'environnement, ...



LABELLISEZ VOTRE ASSOCIATION !



Avec les dispositifs UFOLEP M2S et UFO3S, les associations peuvent demander auprès du Comité UFOLEP Oise à être labellisées « association Sport/Santé ».
Il leur sera alors possible d'accueillir les publics orientés en fin de programme.

L'UFOLEP Oise obtient en 2019 le label « **Maison Sport-Santé Société/UFO3S** », décerné par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires). Ce projet est à destination de publics issus de territoires prioritaires QPV et ZRR (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville et Zones de Revitalisation Rural), alors que le label « **Maison Sport Santé/M2S** » obtenu du ministère des Solidarités et de la Santé et du ministère chargé des Sports le 16 mars 2021 **élargit le champ d'actions à toutes les personnes** souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge. Nous sommes également en mesure de nous adresser à des personnes souffrant d'affections longue durée, de maladies chroniques, de cancers et qui nécessitent sur prescription médicale d'une activité physique adaptée sécurisée et encadrée par des professionnels.

PARCOURS DU BENEFICIAIRE EN TROIS ETAPES

LA MAISON SPORT SANTE, C'EST BOUGER POUR SA SANTE !

Nous accueillons toutes les personnes qui le souhaitent, quelque soit leur sexe, leur âge, leur condition physique, en situation de handicap ou non. Nous les accompagnerons au mieux dans leur démarche de **découverte ou de reprise d'activités physiques et sportives** à des fins de santé et de bien-être, sur prescription médicale ou non. Notre mission :

1

ACCUEILLIR INFORMER

Entretien individualisé visant à évaluer la condition physique, les souhaits et la motivation

2

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME PERSONNALISE ENTRE 3 ET 12 MOIS

Évaluation de milieu et fin de parcours, suivi et accompagnement adapté

3

EN FIN DE PROGRAMME

- Reconduite du programme
- Ou orientation dans une association labellisée « sport santé »
- Ou orientation dans une association locale

Pour nous rejoindre c'est très simple! Prenez un rendez-vous pour réaliser un bilan d'activité physique au 03.44.15.32.07. Une équipe de professionnels du sport et de la santé sera à l'écoute et proposera un programme adapté.

LES FORMATIONS SPORTIVES

L'UFOLEP Oise propose des formations multisports diplômantes qui permettent d'encadrer contre rémunération dans le respect de la réglementation en vigueur :

- **Plan de formation fédéral** : animateur bénévole
- **CQP ALS (certificat de qualification professionnelle)**
Le titulaire du diplôme pourra sensibiliser, initier la pratique d'activités de loisirs sportifs variés, en autonomie et vers tous les publics et poursuivre sa formation vers un brevet d'état.
- **BPJEPS (brevet professionnel jeunesse éducation populaire)**
Le titulaire du diplôme réalise pour tous les publics des prestations éducatives dans le but de développer et maintenir les capacités physiques individuelles, découvrir, sensibiliser et initier à des activités physiques ou sportives.

LES FORMATIONS DE SECOURISME

PSC : une formation de 7h30 pour sauver une vie !

La formation PSC (Premiers Secours Citoyen) s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent maîtriser les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours, conformément aux dispositions en vigueur.

Pourquoi passer une formation PSC ?

Pour être capable de porter secours dans tous les moments de la vie quotidienne, scolaire, professionnelle et sociale.

Pour qui ? Accessible et ouvert à tous à partir de 10 ans.

Tarif préférentiel pour les licenciés UFOLEP : 40 € (60 € tout public)

Dispositif « Eduquer c'est prévenir »

Initiation pour les enfants de 4 à 9 ans de 45 mn

Sensibilisation aux « Gestes que sauvent »

A partir de 10 ans, d'une durée de 2 heures



PROCHAINEMENT :

Le calendrier des formations PSC disponible sur le site internet du Comité UFOLEP 60
<http://ufolep.org/oise> - Rubrique Formations - Formations aux 1ers secours

OPERATION MARRAINAGE

Le principe est simple : votre association affiliée à l'UFOLEP marraine une nouvelle association jamais affiliée auparavant. Une prise en charge de 50 € est effectuée sur l'affiliation pour l'association qui a marrainé (l'association existante/affiliée dans votre comité) et pour l'association qui a été marrainée (la nouvelle association).

Cette opération démarre dès l'ouverture de la saison.

1 opération marrainage = 100€ de remise dont :

- remise de 50€ pour l'association qui a marrainée
- remise de 50€ pour la nouvelle association

Une pause dans l'affiliation d'une ou de plusieurs années de la part d'une association ne peut être considérée comme nouvelle.

Retrouvez sur le site du Comité UFOLEP Oise la fiche explicative pour participer à cette opération :

<http://cd.ufolep.org/oise/> rubrique Adhérer / Affiliation, ou sur simple demande par mail ou téléphone.





Un dispositif gagnant entre votre association et un jeune engagé entre 16 et 25 ans

Vous avez des jeunes engagés dans votre association ? Soutenez-les en engageant votre association : optez pour le dispositif Service Civique !

Toutes les associations affiliées (dont les comités et associations UFOLEP) peuvent bénéficier de **l'agrément « Service Civique »** de la Ligue de l'enseignement pour la mise à disposition de jeunes en mission.

Cet agrément donne la possibilité aux associations affiliées :

- de renforcer leurs ressources humaines par des jeunes volontaires (jeunes adhérents ou enfants de licenciés)
- et d'engager de nouvelles **actions de développement sportif**.

Le service civique permet à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans de consacrer de 6 à 12 mois à une mission d'intérêt général dans le domaine du sport, ou autre domaine transversal au sport (environnement, santé, patrimoine, ...) au sein d'une association en bénéficiant d'une indemnité (619€ par mois), d'un accompagnement et de formations.

L'UFOLEP vous propose plusieurs fiches pratiques qui pourront vous aider à définir les missions du volontaire, exemple :

- sport santé - sport et pratique des séniors
- sport et pratiques des personnes en situation de handicaps
- développement des activités sportives et éducatives dans les territoires ruraux.

Le comité départemental peut aussi vous aider à monter un projet inter associatif afin de mutualiser l'action du service civique sur plusieurs associations !

La défiscalisation des frais bénévoles engagés non remboursés

Le saviez-vous ?

Si, **en tant que bénévole**, vous engagez des frais et que vous n'en demandez pas le remboursement, **vous avez droit à une réduction d'impôt sur le revenu**, à certaines conditions.



Que dois-je savoir ?

- Le la bénévole doit agir **gratuitement** et intervenir pour le compte de l'association,
- L'association pour laquelle il.elle œuvre doit être **d'intérêt général à but non lucratif** ¹,
- Le la bénévole doit détenir des **pièces justificatives de ses frais** mentionnant l'objet de la dépense pour les fournir à la comptabilité de l'association concernée,
- Le la bénévole doit **déclarer par écrit abandonner** le remboursement des frais engagés,
- Si les frais sont liés à **l'utilisation d'un véhicule personnel**, un barème forfaitaire est appliqué ²,
- Ces frais sont considérés comme **un don** et donne lieu à la délivrance d'un **reçu fiscal** par l'association faisant foi pour bénéficier de la réduction d'impôt.

Informations développées

- ¹ Un organisme est d'intérêt général s'il remplit les 3 conditions suivantes : Il n'exerce pas d'activité lucrative; sa **gestion est désintéressée**, il ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personne. Le champ sportif fait partie de la liste des domaines d'activités reconnu d'intérêt général pour les associations ([code général des impôts article 200](#)).
- Pour vérifier votre éligibilité à recevoir des dons retrouvez l'ensemble des informations sur [cette page du Guide Asso Ufolep](#) pour faire une demande de rescrit fiscal.
- ² Le barème fixe un montant forfaitaire par kilomètre parcouru et fait une distinction entre voiture et 2-roues. Pour un véhicule automobile 0,324 € par kilomètre parcouru (en 2021 déclaré en 2022). Ce montant, retenus par les services des impôts, est diffusé dans la [Brochure pratique 2022 - Déclaration des revenus de 2021](#).

Pour plus de détails consultez le site gouv.fr



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE
S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

Pass Sports Citoyen



MON DROIT ♥

15 €

D'AIDE POUR FINANCER
MON ACTIVITÉ SPORTIVE
EN CLUB.*

MON DEVOIR 👍

RESPECTER

LES VALEURS CITOYENNES
DU SPORT DANS LE CADRE
DE MA PRATIQUE SPORTIVE.

POUR LES JEUNES DE
- DE 18 ANS



* VOIR LES CONDITIONS SUR LE SITE OISE.FR

Des aides financières concrètes pour former les citoyens de demain.
Pass Sports Citoyen, c'est le moment de t'inscrire !

Plus d'informations sur



VOUS ORGANISEZ DES MANIFESTATIONS ? A VOS AGENDAS !

Des réunions sont prévues pour la mise en place des calendriers.

**La présence d'un représentant d'association est requise pour
pouvoir inscrire la manifestation à un calendrier**

Si plusieurs manifestations sont prévues le même jour,
les associations représentées seront prioritaires.

CALENDRIER ATHLETISME/CROSS

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 DE 18h30 A 20h00
MAISON DE THER - 13, RUE ARAGO - Z.A.C. DE THER- 60000 BEAUVAIS

CALENDRIER SPORT DE NATURE

**ACTIVITES : randonnée toute activité, raid,
run & bike toute course pédestre (sauf cross),
manifestation multisports ...**

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 DE 18h30 A 20h00
UFOLEP 60 - 19, RUE ARAGO - Z.A.C. DE THER- 60000 BEAUVAIS

FICHE D'INSCRIPTION D'UNE MANIFESTATION AU CALENDRIER SPORT DE NATURE 2026-2027

**ACTIVITES : randonnée toute activité, raid, run & bike,
toute course pédestre (sauf cross), manifestation multisportive, ...**

A renvoyer complétée par courrier ou par mail : ufolep@laligue60.fr
Comité UFOLEP Oise – 19, rue Arago – Z.A.C. de Ther – 60000 BEAUVAIS
ou à **rapporter complétée le jour de la réunion**

NOM DE L'ASSOCIATION :

Nom et prénom du responsable organisateur (inscription) :

Adresse :

Tél :

Adresse mail :

Site internet :

Prix de l'inscription :

Date limite d'inscription :

NOM DE LA MANIFESTATION :

DATE :

LIEU :

Il s'agit : ☐ d'une compétition ☐ d'une manifestation loisirs (sans classement ni chrono)

☐ raid

☐ run & bike

☐ course pédestre

☐ trail

☐ randonnée

autre :

Quelle activité ? (V.T.T., roller, quad, équestre, pédestre, etc.) :

Heure et lieu de remise des dossards :

Heure du briefing :

Heure de départ :

Nombre de kilomètres du/des parcours :

Matériel obligatoire :

Nombre d'équipes/de personnes maximum :

DESCRIPTIF DU PARCOURS, DE L'ORGANISATION :

LES BESOINS EN FORMATION 2026 - 2027

Document téléchargeable sur le site du Comité UFOLEP Oise :
cd.ufolep.org/oise – rubriques Vie associative – Boîte à outils – Prêts de matériel

Association :

Discipline :

Adresse :

Président :

Mail :

Cochez les différents besoins

- ☐ Formation PSC
- ☐ Formation d'animateur
- ☐ Formation d'officiel
- ☐ Formation de dirigeant
- ☐ Formation informatique
- ☐ Formation comptabilité
- ☐ Autres :

DEMANDE DE MATERIEL

Le Comité UFOLEP Oise propose de nombreux services aux associations affiliées, comme l'accompagnement au montage de projet, mais aussi du prêt de matériel qui peut être emprunté ou loué sous conditions et sous réserve des disponibilités :

- Arche de départ
- Phare d'escalade
- Signalétique
- Matériel sportif
- Matériel vie associative (percolateur, caméra gopro, vidéo projecteur...)

Cette fiche de réservation du matériel peut-être téléchargeable sur le site du Comité UFOLEP Oise avec une liste détaillée du matériel disponible (Onglet vie associative – Boîte à outils).

L'association :

Représentée par :

En qualité de :

Tél :

Matériel demandé :

Date de l'emprunt :

du :

au :

Durée du prêt :

Date de retour du matériel :

A

le

VALORISATION DES BENEVOLES RÉCOMPENSES DEPARTEMENTALES 2027

Le **Comité de l'Oise UFOLEP** vous propose d'honorer par une récompense départementale les personnes qui apportent régulièrement leurs concours aux associations affiliées à l'UFOLEP.

Si vous pensez qu'une personne de votre association (responsable, parents, ...) mérite cette distinction, nous vous demandons de nous le faire savoir en motivant votre avis au moyen du coupon ci-dessous. Ce coupon est à nous **renvoyer impérativement AVANT LE 30 NOVEMBRE 2026**

✂

RÉCOMPENSES DEPARTEMENTALES 2027

L'association :

propose Madame ou Monsieur :

titulaire de la licence n° :

Adresse :

Profession :

Fonctions actuelles au sein du Comité / association :

Fonctions antérieurement occupés :

Nombres d'années au service de l'UFOLEP :

RECOMPENSES DEJA OBTENUES :

Diplôme : date :

Médaille de bronze date :

Médaille d'argent date :

Justification de la proposition :

.....
.....
.....
.....

A

le

Le Président

A RETOURNER **AVANT LE 30 NOVEMBRE 2026 IMPÉRATIVEMENT**
COMITE UFOLEP OISE – 19, rue Arago – Z.A.C. de Ther – 60000 BEAUVAIS
Tél : 03.44.15.32.07 - E. mail : ufolep@laligue60.fr

VALORISATION DES BENEVOLES

RÉCOMPENSES NATIONALES 2027

Les bénévoles, piliers des associations, offrent de leur temps, de leur savoir-faire. Comment les remercier, reconnaître leurs actions au sein de nos associations ?

Le **Comité de l'Oise UFOLEP** vous propose d'honorer par une récompense nationale les personnes qui apportent régulièrement leurs concours aux associations affiliées à l'UFOLEP et qui ont déjà reçu une récompense départementale. Les délais minimums exigés pour l'attribution des récompenses aux militants, sont fixés à :

3 ans d'ancienneté pour le diplôme de reconnaissance, puis
5 ans pour la médaille de bronze, puis
7 ans pour la médaille d'argent, puis
7 ans pour la médaille d'or.

Si vous pensez qu'une personne de votre association (responsable, parents, ...) mérite une telle distinction, nous vous demandons de nous le faire savoir en motivant votre avis au moyen du coupon ci-dessous. Ce coupon est à nous **renvoyer impérativement AVANT LE 30 NOVEMBRE 2026**

✂ - - - - -

RÉCOMPENSES NATIONALES 2027

L'association :

propose Madame ou Monsieur :

titulaire de la licence n° :

Adresse :

Profession :

Fonctions actuelles au sein du Comité / association :

Fonctions antérieurement occupés :

Nombres d'années au service de l'UFOLEP :

RECOMPENSES DEJA OBTENUES :

Diplôme : date :

Médaille de bronze date :

Médaille d'argent date :

Justification de la proposition :

.....

.....

.....

A

le

Le Président

A RETOURNER **AVANT LE 30 NOVEMBRE 2026 IMPÉRATIVEMENT**
COMITE UFOLEP OISE – 19, rue Arago – Z.A.C. de Ther – 60000 BEAUVAIS
Tél : 03.44.15.32.07 - E. mail : ufolep@laligue60.fr

SEPTEMBRE BOUGE

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



PARTICIPEZ A L'OPERATION !

Le ministère lance « Septembre Bouge 2026 » pour promouvoir l'activité physique.

Afin de donner toute la visibilité nécessaire à vos initiatives, vous êtes invités à :

- Inscrire vos événements sur la plateforme dédiée
- utilisez le kit de communication

Il peut s'agir, par exemple :

- d'initiations ou de journées portes ouvertes ;
- de défis sportifs ou de marches conviviales ;
- d'animations sport-santé ou bien-être ;
- d'actions intergénérationnelles ou inclusives ;
- d'événements organisés dans le cadre des forums des associations, de la Semaine européenne du sport ou de **La Fête du Sport (qui constituera le temps fort national le 14 septembre 2026).**

DECOUVREZ L'AGENDA DES EVENEMENTS UFOLEP 60 ET PARTICIPEZ !

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

AGENDA

Maison sport santé UFOLEP Oise

SEPTEMBRE BOUGE

11 actions • Action pour le sport & le bien-être

À NOTER

Bouger aujourd'hui, sourire demain !

😊

INFOS

Toutes les activités sont sur inscription, dans la limite des places disponibles.

MER. 02 SEPT.	10h-12h / 13h30-17h Stand Septembre Bouge CC Jeu de Paume	
VEN. 04 SEPT.	10h-12h Contrôle Technique de la Forme Maison Sport-Santé	
LUN. 07 SEPT.	10h-18h Découverte de la MSS Venez découvrir la MSS, ses activités et son équipe !	
VEN. 11 SEPT.	9h30-10h30 Séance UFOBABY Maison de Ther Motricité 0-3 ans	
LUN. 14 SEPT.	14h-16h FÊTE DU SPORT Rallye photo MSS - Maison sport santé	
MER. 16 SEPT.	15h-16h30 Sport en famille Maison sport santé	
DIM. 20 SEPT.	10h-11h30 Séance de renforcement musculaire Place Jeanne Hachette	
MAR. 22 SEPT.	9h30-11h00 Séance de renforcement musculaire FULL BODY Terrain de tennis couvert 1 route du Plessier 60130 Saint-Just-en-Chaussée	
MAR. 22 SEPT.	19h30-20h30 Renforcement musculaire Salariés du CC	
MER. 23 SEPT.	9h30-10h30 Atelier Sophrologie Maison sport santé	
MER. 30 SEPT.	18h-19h30 Café Santé "Pourquoi bouger change tout ?"	

TOUT LE MOIS DE SEPTEMBRE

LE MUR DES MOTIVATIONS

Inscrivez pourquoi vous bougez !

À RETENIR

- ✓ 11 actions
- ✓ Sport & bien-être
- ✓ Pour tous les âges
- ✓ Gratuit, ouvert à toutes et tous

RENDEZ-VOUS

du 2 au 30 sept. 2026

❤️

➤ Bouger aujourd'hui, pour mieux vivre demain ! ❤️

S'engager à la Ligue, à l'Ufolep

C'est faire le choix d'une
fédération sportive et
citoyenne.

C'est faire le choix d'une
pratique unisport et/ou
multisport responsable
et solidaire.

C'est faire le choix d'une
pratique de loisir / compétitif
et/ou d'insertion sociale et
professionnelle.

C'est faire le choix d'un
programme d'affiliation et
d'adhésion adapté à la forme
de pratique de mon
association
et aux besoins de mes
adhérents.

C'est avoir accès aux
différents programmes et
événements locaux et
nationaux de la fédération.

C'est faire partie d'un réseau
local et national au service
du sport pour toutes et tous.

C'est agir pour une société
plus juste, égalitaire et
humaniste au sein du
premier réseau affinitaire
multisport et citoyen de
France.

Rejoignez-nous !

PROCÉDURE D'AFFILIATION

EN RESUME

01

Connectez-vous sur **www.liguasso.org**
avec votre identifiant d'adhérent.e et mot de passe *

*Si vous ne le connaissez pas, cliquez sur « 1^{ère} connexion »

02

Dans la rubrique « *Actualité* »,
retrouvez tous les documents d'affiliation

03

Cliquez sur le bouton « *Renouveler mon affiliation* »
Modifier les informations si nécessaire
Signer et envoyer la demande

04

L'affiliation sera validée par la fédération après réception :

- du procès-verbal de la dernière assemblée générale
- du bilan
- du compte de résultat



Vous pouvez commencer à gérer vos demandes d'adhésions
en ligne. Il est impératif de débiter par 3 licences dirigeantes

1ERE CONNEXION ?

- ✓ Rendez-vous sur **www.liguasso.org**
- ✓ Sur la page d'accueil, cliquez sur « 1^{ère} connexion »
- ✓ Saisissez votre adresse mail et recevez votre identifiant de connexion pour créer votre mot de passe et vous connecter

CONTACT UFOLEP OISE

19, rue Arago – Zac de Ther - 60000 BEAUVAIS

ufolep@laligue60.fr - 03.44.15.32.07

Site internet : <http://cd.ufolep.org/oise>

Suivez nos actualités sur Facebook en likant notre page : Comité UFOLEP Oise